

Les Enjeux Juridiques De La Valorisation Economique Plurielle Des Forêts Communautaires

Par

BUSOKE MPWENE Évodie

*Assistante d'Enseignement et de Recherche, Université Catholique La Sapiencia de Goma (UCS-Goma) ;
Candidate au Master en Droit de l'Environnement et Développement Durable*

Tél. : +243 991 486 185

Et

KASEREKA MUYISA Jean Chrysostome

*Professeur Associé, Université Libre des Pays des Grands Lacs ; Professeur Missionnaire au sein des
Universités de l'Est de la RDC*

Tél. : 243 976 595 213 ; E-mail : chrysomuyisa2@gmail.com

Résumé

La foresterie communautaire permet aux populations locales de gérer durablement leurs forêts tout en tirant profit de diverses activités économiques. Toutefois, cette valorisation plurielle soulève d'importants enjeux juridiques liés à la sécurité des droits, à la clarté des normes et à la reconnaissance des pratiques coutumières. Le cadre juridique reste souvent fragmenté, complexe et peu adapté aux réalités locales. Pour assurer la réussite de ces initiatives, il est essentiel de réformer le droit afin de garantir un accès sécurisé aux ressources, une gouvernance participative et une articulation cohérente entre les différents régimes juridiques.

Abstract

Community forestry enables local populations to sustainably manage forests while benefiting from diversified economic activities. However, this plural economic use raises major legal challenges, including insecure rights, unclear regulations, and the limited recognition of customary practices. The legal framework is often fragmented, complex, and misaligned with local realities. To ensure the success of these initiatives, legal reforms are needed to secure community access to resources, promote participatory governance, and harmonize the various applicable legal regimes.

Introduction

L'humanité semble avoir pris conscience que la conservation des ressources et le développement durable ne peuvent aboutir que si les populations jouissent de la sécurité de leurs moyens de subsistance. Or, les modèles actuels de développement et les inégalités qu'ils produisent, forcent les populations rurales marginalisées à migrer vers des zones d'écosystèmes fragiles et à faible

productivité, où justement les forêts et les arbres jouent un rôle critique¹. Les forêts sont mieux protégées lorsqu'elles sont gérées par les communautés locales qui en dépendent. Dans le bassin du Congo, la foresterie communautaire a le potentiel nécessaire pour améliorer les conditions de vie en milieu rural, aidé à protéger et à gérer durablement les ressources naturelles (notamment les forêts) et contribuer à atteindre les objectifs climatiques². Les forêts étant une des ressources renouvelables, elles couvrent 31% des terres émergées soit 4,06 milliards d'hectares. Les forêts sont bien plus que des pourvoyeuses de bois et papier, jouant un rôle crucial pour la biodiversité et le climat.

Pourtant, selon la FAO, 4,2 milliards d'hectares de forêts ont été détruits entre 1990 et 2020 du fait de la déforestation, bien que son rythme ait diminué ces dernières années à 10 millions d'hectares par an³. Ces dernières années, la foresterie communautaire s'est si considérablement développée à travers le monde qu'elle a plus profondément influencé l'orientation des activités forestières que toute autre

¹A. Maindo., F. Kapa., « La foresterie communautaire en RDC : premières expériences, défis et opportunités en RDC », *Tropenbos International RD Congo*, 2014, p.9

² Forêts ; droits fonciers et acquisitions foncières : En quoi les communautés sont-elles un élément clé de la protection des forêts du bassin du Congo, in *Briefing*, 2019, p.1

³ L'importance de l'utilisation durable : la "réutilisation durable" des ressources naturelles et l'avenir, in *renouvo*, 2024, en ligne sur <https://renouvo.net/fr/economie-circulaire/why-is-the-sustainable-use-of-natural-resources-important/> consulté le 28/04/2025, 11h44

branche de la profession. Elle entend établir un nouveau partenariat avec les communautés locales pour répondre aux besoins de subsistance de populations rurales en pleine croissance⁴. La survie de l'humanité dépend de diverses ressources naturelles, qui sont actuellement surexploitées. Qu'elles soient renouvelables ou non, au rythme actuel de consommation, elles finiront un jour par s'épuiser. L'avenir de l'humanité dépend d'une utilisation durable des ressources naturelles⁵. En ce sens, on distingue deux types de ressources naturelles, celles dites renouvelable mais mal gérées, en voie d'épuisement du fait d'une mauvaise utilisation ; et celles non renouvelables qui sont condamnées à l'épuisement.

Une exploitation forestière et halieutique durable, où chaque arbre coupé et chaque poisson pêché sont remplacés au cycle de vie suivant, permet aussi une utilisation durable. Mais il ne suffit pas de replanter un arbre pour un arbre ou de limiter les prises. Il faut préserver l'ensemble des écosystèmes face à des aléas comme maladies, incendies, pollutions pouvant empêcher la régénération⁶.

Aujourd'hui, la perception de la gestion et de la conservation des forêts connaît un changement majeur. De plus en plus, on reconnaît qu'il est essentiel de confier la gestion de ces espaces aux communautés qui y vivent ou qui en dépendent directement. Leur offrir des droits sur les forêts et leur permettre d'en tirer des bénéfices, semble être une solution à la fois équitable et efficace. Dans ce cadre, la foresterie communautaire devient un outil puissant pour combattre la pauvreté tout en favorisant une gestion durable des ressources forestières. En s'imposant comme un véritable mouvement populaire, elle pousse même les forestiers les plus traditionnels à repenser leurs méthodes et leur approche.

De ce qui précède, l'on s'aperçoit que dans un contexte de développement durable et de gestion participative des ressources naturelles, la foresterie communautaire apparaît comme un levier de développement local, notamment à travers la diversification des activités économiques qu'elle permet (écotourisme, exploitation non ligneuse, agroforesterie, artisanat, etc.). Toutefois, cette pluralité de valorisation soulève d'importants enjeux juridiques, notamment en ce qui concerne la sécurisation des droits des communautés locales, la

⁴ A. Maindo, F. Kapa, « La foresterie communautaire en RDC : premières expériences, défis et opportunités », 2024, p. 9

⁵ L'importance de l'utilisation durable : la "réutilisation durable" des ressources naturelles et l'avenir, in renouvo, 2024, en ligne sur <https://renouvo.net/fr/economie-circulaire/why-is-the-sustainable-use-of-natural-resources-important/> consulté le 28/04/2025, 11h44

⁶ Idem

clarté du cadre normatif applicable aux différentes activités économiques, la gestion des conflits d'usage, ainsi que l'articulation entre les normes coutumières et le droit positif. Dès lors, *dans quelle mesure le cadre juridique actuel permet-il une valorisation économique plurielle des forêts communautaires, tout en garantissant la sécurité juridique des acteurs et la durabilité de la ressource forestière ?*

La réponse à cette question permet de construire le raisonnement autour du contexte de la foresterie communautaire en RDC (I), question devant conduire à l'évaluation des impacts et des facteurs de succès de la diversification (II).

I. Le contexte et état de lieux de la foresterie communautaire en RDC

Ces dernières années, la foresterie communautaire s'est si considérablement développée à travers le monde qu'elle a plus profondément influencé l'orientation des activités forestières que toute autre branche de la profession. Elle entend établir un nouveau partenariat avec les communautés locales pour répondre aux besoins de subsistance de populations rurales en pleine croissance.

Le développement de la foresterie communautaire doit porter sur la généralisation des approches participatives dans toutes les activités forestières, dans un effort systématique visant à satisfaire de façon adéquate les besoins tant ruraux qu'industriels, tant locaux que nationaux. La République Démocratique du Congo (RDC), un des pays les plus couverts de forêts dans le monde, n'est pas en reste. Elle s'est associée à cet effort pour expérimenter cet outil de développement et de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les milieux ruraux.

La participation des communautés rurales aux activités forestières permet une connaissance approfondie des multiples liens entre l'homme et les arbres, plus spécialement ceux entre les activités forestières et les besoins fondamentaux (la nutrition, la sécurité alimentaire, les emplois non-agricoles, l'énergie et l'intégration de l'arbre dans la gestion des ressources par les populations rurales).

La République démocratique du Congo (RDC) est le deuxième pays le plus vaste d'Afrique et le troisième le plus peuplé. Elle a d'immenses ressources forêts, eau, sols fertiles et forte pluviométrie et des réserves minières considérables : cuivre, cobalt, coltan, diamants, or, zinc et autres métaux de base ainsi que du pétrole⁷.

La foresterie communautaire est une approche décentralisée et participative de l'aménagement forestier, consistant en un double transfert des pouvoirs et des ressources du pouvoir central vers les entités décentralisées. Sous cet angle la foresterie

⁷ Les forêts de la RDC dans le contexte économique, in reliefweb en ligne sur <https://reliefweb.int/> 2009, consulté le 14/04/2025, 12H15

communautaire vise à satisfaire les besoins économiques, sociaux, culturels et spirituels des communautés qui participent dans la gestion des ressources forestières de leurs terroirs⁸. Les forêts communautaires doivent être comprises comme un espace sur lequel doivent se déployer un éventail d'activités socio-économiques et écologiques qui, articulées ensemble, constituent ce que l'on nomme la foresterie communautaire⁹.

La RDC détient d'importantes ressources naturelles dont l'exploitation est à même de la propulser au rang des nations les mieux nanties et prospères en termes de développement socio-économique. En effet, outre les richesses minières variées que contient son sous-sol, le pays recèle à lui seul environ 62 % du massif forestier du Bassin du Congo, soit 155,5 millions d'hectares de forêts réparties sur plus de 50 % de l'étendue de son territoire¹⁰. Ces forêts sont capitales pour la subsistance d'environ 40 millions de Congolais à qui elles fournissent nourriture, médicaments, énergie, matériaux de construction et source de revenus. Elles jouent aussi un rôle crucial dans la régulation de l'environnement mondial. Elles abritent de nombreuses espèces animales et végétales uniques et occupent la cinquième place mondiale en termes de biodiversité. Avec une conservation et une gestion avisées, les forêts de la RDC pourraient apporter pendant très longtemps de multiples retombées positives pour le pays et pour la planète¹¹.

La richesse de la RDC en ressources naturelles offre un contraste saisissant avec la pauvreté de sa population. Des décennies de pouvoir autoritaire, une gestion économique malavisée et les conflits armés ont gravement endommagé l'économie et les infrastructures. Malgré l'instauration de la paix, l'amélioration constante de l'économie depuis 2001 et la mise en place d'un gouvernement démocratique en 2006, le PIB par habitant était de 178 dollars seulement en 2008, et l'instabilité perdure dans certaines provinces¹².

A. Définition et objectifs de la foresterie communautaire

La foresterie communautaire recouvre un large éventail de définitions. Des régimes de foresterie

communautaire peuvent être lancés par la communauté ou peuvent être développés par suite d'une intervention extérieure lancée par des gouvernements ou divers partenaires du développement. La Gestion Forestière Participative, la Gestion Forestière à base Communautaire ou la Gestion Forestière Conjointe, peuvent être considérées comme des types de foresterie communautaire si les communautés ont des droits de participation aux décisions importantes sur la manière d'utiliser ou de gérer la forêt. La foresterie communautaire peut inclure la gestion non seulement des forêts naturelles et des terres boisées, mais aussi des plantations et parcelles forestières¹³.

La foresterie communautaire est une approche de gestion durable des forêts par les communautés locales, et procure parmi ses nombreux avantages, un avantage économique celui de l'exploitation des produits forestiers ligneux et non ligneux. Ceci permet aux communautés de tirer profit de l'exploitation des forêts avec lesquelles le lien est aussi vieux que le ciel. Le principe de la foresterie communautaire est que les populations locales sont les mieux placées pour gérer les ressources dont elles dépendent pour leur subsistance. Et si cela est fait de manière durable, la pauvreté peut être atténuée, la mobilité sociale renforcée et la protection écologique de la forêt réalisée¹⁴.

En RDC, la foresterie communautaire n'en est qu'à ses débuts. Bien que le Code forestier ait déterminé le concept de forêts communautaires en 2002, ce n'est que beaucoup plus récemment que le cadre juridique complet pour leur attribution et leur gestion a été mis en place¹⁵. En 2014, un Décret définit le processus par lequel les Comités des Forêts des Communautés Locales (CFCL) peuvent être demandées par les CL¹⁶. En 2016, une signature d'un arrêté ministériel sur la gestion des forêts communautaires s'en est suivi¹⁷. Au sens de l'article 2 point 7 de cet arrêté ministériel, la foresterie communautaire est l'ensemble des procédures, modalités et pratiques relatives à la gestion des forêts par les communautés locales en vue de leur développement socio-économiques.

⁸ A. Maindo, F. Kapa, opcit, p 62

⁹ Réflexions de la société civile du bassin du Congo : Gestion inclusive des forêts dans le bassin du Congo: Rôle de la foresterie communautaire dans l'amélioration de la gouvernance forestière et climatique, 2017, p.4

¹⁰ Réflexions de la société civile du bassin du Congo Op cit, p.1

¹¹ Les forêts de la RDC dans le contexte économique, in reliefweb en ligne sur <https://reliefweb.int/> 2009, consulté le 14/04/2025, 12H15

¹² Idem

¹³ A. Maindo, F. Kapa, opcit , p.12

¹⁴ Idem

¹⁵ E. Robert, Moise, « Réussir la foresterie communautaire en RDC : perspectives anthropologiques sur la gestion communautaire des forêts », in *Reinforest fondation*, p.62

¹⁶ Décret n° 14/018 du 2 août 2014 fixant les modalités d'attribution des concessions forestières aux communautés locales.

¹⁷ Arrêté ministériel n° 025/CAB/MIN/ECN-DD/CJ/00/RBM/2016 du 9 février 2016 portant dispositions spécifiques relatives à la gestion et à l'exploitation de la concession forestière des communautés locales.

Cette disposition met en avant une vision claire de la foresterie communautaire, il s'agit d'un mode de gestion des forêts confié aux communautés locales, avec pour objectif principal, leur développement socio-économique. Cela signifie que, les populations vivant autour ou dans les zones forestières sont directement impliquées dans la prise de décision, l'organisation et l'exploitation des ressources forestières. L'approche repose sur des règles et des pratiques bien définies, ce qui permet non seulement de protéger les forêts, mais aussi de permettre aux communautés locales d'en tirer les bénéfices durables. La foresterie communautaire c'est une forme de gestion participative qui cherche à concilier préservation de l'environnement et amélioration des conditions de vie des populations locales.

B. Les enjeux et avantages de la diversification des activités économiques dans la foresterie communautaire

Les forêts font partie intégrante de l'économie dans la mesure où elles fournissent toute une gamme de facteurs de production, de biens environnementaux, de produits alimentaires, de combustible, de médicaments, d'équipement pour les ménages, de matériaux de construction et de matières premières pour la transformation industrielle. Les forêts soutiennent l'agriculture en fournissant des matériaux pour l'outillage agricole, l'équipement servant aux récoltes et aux transports, les conteneurs pour le stockage des produits agricoles et les séchoirs, ainsi que du combustible pour la transformation des produits alimentaires. Pour un certain nombre de raisons, les rôles que les forêts sont censées jouer dans le développement local, national et mondial évoluent de manière spectaculaire au fil des années¹⁸.

La foresterie communautaire permet aux populations locales d'en tirer directement profits en générant des revenus à travers la vente des bois, de produits forestiers non ligneux ou encore par le biais d'activité comme l'écotourisme. Cela contribue à créer des emplois locaux et à stimuler l'économie du village, tout en offrant une certaine autonomie financière aux communautés.

La foresterie « sociale » couvre un certain nombre de dimensions « sociales »: elle peut être « sociale » dans le sens où elle cherche à provoquer des impacts en termes de développement local à partir des produits des ressources forestières; elle est socialement intégrée; elle a une configuration sociale; ou elle contribue au changement social. Ce changement social présente des facettes variées, d'ordre politique, économique, ou liées à la gestion des conflits. La foresterie sociale et la gestion forestière centrée sur la communauté peuvent présenter certains risques, tels que le danger de

contribuer à une utilisation non durable des ressources. L'engagement social de l'ensemble des acteurs est nécessaire pour éviter ces risques¹⁹.

La foresterie communautaire renforce la cohésion entre les membres de la communauté en favorisant le travail collectif et la prise de décision partagée. Elle permet aussi d'améliorer les conditions de vie grâce aux retombées économiques qui peuvent être investies dans le service essentiel comme l'éducation, la santé, les infrastructures de base. En plus elle favorise les savoirs traditionnels et renforce l'identité culturelle des populations. La communauté forestière est un outil puissant de développement durable qui place les communautés au cœur de la gestion de leurs propres ressources.

Parlant des enjeux et avantages de la diversification des activités économiques dans la foresterie communautaire, il faut postuler qu'environ 1,6 milliard de personnes, soit plus d'un quart de la population mondiale, dépendent des ressources de la forêt pour leur subsistance. Environ 1,2 milliard de gens se servent des arbres sur les exploitations agricoles pour produire de la nourriture et obtenir une source de revenus²⁰.

La diversification économique est considérée depuis les années 1930 comme un enjeu important pour les politiques régionales et les politiques commerciales et industrielles nationales; elle est également un thème central dans les discussions sur les politiques de développement²¹. Dans la quête de la réduction de la pauvreté, la foresterie communautaire est une option attrayante. À tel point que de nombreux pays dotés de forêts tropicales l'ont placée au cœur de leurs stratégies de développement rural, en donnant aux communautés locales le droit de gérer directement les forêts et de décider de la manière dont les terres seront utilisées²².

Les volumes de production élevés doivent nécessairement garantir la prospérité d'une nation. À cet énoncé s'ajoute la notion selon laquelle la production économique par personne permet l'acquisition de biens et services ; ce qui, en retour, favorise le bien-être sociétal²³. La protection et la

¹⁸ FAO : Forêts, développement économique et environnement, en ligne sur www.fao.org, consulté le 28.04.2025, 12h33

¹⁹ Friederike von Stieglitz, Impacts de la foresterie sociale et de la gestion communautaire de la forêt, in Section de la gestion de la forêt et de la conservation de la nature, Office allemand de la coopération technique (GTZ), p.1

²⁰ Florent Breuil, La gestion durable des forêts est cruciale pour éradiquer la pauvreté, in média/terreclimat

²¹ J.C Berthelemy « Commerce international et diversification économique », in *Revue d'économie politique*, sur www.shs.cairn.info P, 591

²² A. GONZALEZ, « La foresterie communautaire peut-elle aider les gens à sortir de la pauvreté en RDC ? », in *Forest news*, 2019

²³ CHALACHALA N.-Cl., *De la régularité dans l'octroi des titres forestiers face à l'impératif de gestion durable des forêts : regard sur les compagnies COTREFOR et CFT*

restauration de la nature constituent un enjeu fondamental du développement. Au-delà de la défense de la planète, il s'agit d'une nécessité absolue pour préserver le bien-être économique dont dépendent nos vies et nos moyens de subsistance²⁴.

La notion de forêt communautaire n'est pas toujours univoque. En effet, cette idée, qui est apparue dans les années 1970, vise à renforcer le rôle des communautés locales et des peuples autochtones (CLPA) dans la gestion durable des ressources naturelles. Dans le monde, on trouve plusieurs modèles de forêts communautaires, les uns plus récents, d'autres plus anciens, mais avec des résultats différents. Plusieurs études montrent que les forêts communautaires ont connu des succès notamment en améliorant les conditions de vie des CLPA et la qualité des forêts. Ces succès reposent sur la volonté du gouvernement de créer, avec la participation active et la consultation effective des CLPA, un environnement juridique et politique favorable qui accorde la confiance nécessaire aux CLPA pour gérer leurs ressources naturelles forestières²⁵.

Dans les meilleurs des cas, la forêt communautaire présente des avantages sur trois plans - social, économique et environnemental. Les avantages au plan social sont nombreux : amélioration des conditions de vie des populations rurales, atténuation de la pauvreté, renforcement des capacités des CLPA, renforcement de la dignité des CLPA, renforcement des droits fonciers collectifs/coutumiers. Les avantages environnementaux sont de plusieurs ordres : préservation des écosystèmes, utilisation rationnelle des ressources forestières, protection des ressources contre les pressions externes. Au plan économique, les avantages peuvent être la création d'emplois et des richesses, la contribution au PIB, l'accroissement du flux financier au niveau local²⁶.

1° Problématiques liées à la gestion des ressources forestières face aux changements climatiques

Les forêts sont indispensables à la lutte contre le changement climatique, car elles constituent d'importants puits de carbone et des réservoirs de biodiversité. Cependant, le changement climatique menace de plus en plus ces écosystèmes vitaux. Face au changement climatique, les espèces d'arbres déplacent leur aire de répartition vers des zones où les conditions sont plus favorables. Cette migration

en Province Orientale (RDCongo) de 2002 à 2012, Mémoire de master, Université de Kisangani, février 2014.

²⁴ M. Pangestu, « Préserver la biodiversité pour préserver notre avenir », disponible sur https://www.youtube.com/watch?v=PELz_amYt6s consulté le 15 mai 2025, à 15h09

²⁵ Clientearth : Note sur la gestion communautaire des forêts, 2017, p.1

²⁶ Clientearth *Opcit*, p.2

peut amener les arbres à coloniser des paysages où ils ne poussaient pas auparavant, perturbant ainsi les écosystèmes locaux et modifiant la composition des forêts²⁷.

Avec l'augmentation des températures moyennes, les régions historiquement sèches reçoivent moins de précipitations, entraînant des sécheresses prolongées et intenses. Les récentes sécheresses ont été parmi les plus graves depuis des décennies, impactant sérieusement la santé des forêts. Les arbres affaiblis par la sécheresse deviennent plus vulnérables aux ravageurs, aux maladies et aux incendies de forêt²⁸.

L'augmentation de la sécheresse et la modification du régime des précipitations sous l'effet du changement climatique ainsi que la déforestation des forêts andines a un impact négatif immédiat sur les conditions de vie des populations locales. La surexploitation du bois de chauffage et des matières premières ainsi que le surpâturage conduisent à une pénurie d'eau, à un assèchement des sols et à un risque accru de glissements de terrain. La déforestation a également des effets négatifs sur le climat au niveau local et mondial, ce qui se traduit au final par un appauvrissement des populations. Plus ces dernières exploitent les forêts, plus elles s'appauvrissent, un véritable cercle vicieux²⁹.

Près d'un quart de toutes les personnes affectées par la pauvreté à travers le monde parmi lesquelles figurent notamment les communautés indigènes, en particulier dans les pays tropicaux dépendent directement des ressources forestières. Chaque année, ce sont près de tropicales du Brésil, du Congo et d'Indonésie³⁰.

2° Les motivations de la diversification économique

L'emploi généré par la foresterie communautaire est important et se divise en deux grandes catégories, celui organisé au sein des entreprises et celui non structuré, exercé par les ménages qui assurent eux-mêmes leurs subsistances et leur production. Le secteur informel englobe des activités telles que la collecte du bois de chauffe, la carbonisation, la cueillette de produits alimentaires, des plantes médicinales des matériaux artisanaux, ainsi que la chasse. Les populations locales participent aussi à la mise en culture des terres forestières pour produire des denrées alimentaires ou commerciales et

²⁷ Changement climatique : impact sur les forêts et protection de la biodiversité grâce à une gestion forestière efficace, in *climateseed*, consulté en ligne sur <https://climateseed.com>, Samedi le 03 mai 2025, 9h20

²⁸ Idem

²⁹ Coopération internationale Direction du développement et de la coopération DDC: Une gestion durable des forêts pour réduire les risques climatiques et la pauvreté, 2021, sur <https://www.deza.eda.admin.ch/fr/une-gestion-durable-des-forets-pour-reduire-les-risques-climatiques-et-la-pauvrete>

³⁰ Idem

exploitent les ressources forestières pour les pâturages et la récolte de fourrage. Dans le secteur formel, l'emploi en entreprise regroupe les métiers liés à la gestion des forêts à l'exploitation forestière, à la sylviculture et au transport du bois.

Dans beaucoup de projets de foresterie communautaire, on constate une forte dépendance au bois comme principale source de revenus. Pourtant, cette dépendance comporte des risques, notamment en cas de baisse des prix ou de la demande sur le marché. C'est pourquoi la diversification économique devient une stratégie essentielle. Elle permet non seulement de mieux répartir les sources de revenus, mais aussi de préserver la forêt en limitant la surexploitation des ressources ligneuses.

En diversifiant les activités par exemple à travers l'apiculture, les produits forestiers non ligneux, l'écotourisme ou encore l'agroforesterie les communautés peuvent créer des emplois plus variés et plus accessibles, notamment pour les femmes et les jeunes. Cela rend aussi l'économie locale plus résiliente face aux effets du changement climatique. En plus, ce type de démarche attire plus facilement des partenaires, des financements et met en valeur les savoirs et les pratiques traditionnelles. En résumé, diversifier les activités dans la foresterie communautaire, c'est à la fois protéger la forêt et renforcer le développement local. climatique. En plus, ce type de démarche attire plus facilement des partenaires, des financements et met en valeur les savoirs et les pratiques traditionnelles. Diversifier les activités dans la foresterie communautaire, c'est à la fois protéger la forêt et renforcer le développement local.

Les PFNL représentent souvent, aux yeux des populations locales, la manifestation la plus évidente de la valeur de la forêt en tant que capital-nature, et représentent par suite un facteur important dans la conservation de l'ensemble des ressources de la forêt, notamment de sa diversité génétique³¹. Ils peuvent ainsi constituer une source importante de revenus dans les économies locale, nationale ou internationale. A l'heure actuelle, plus de 150 PFNL font l'objet de commerce dans les différents marchés de l'Afrique Centrale³².

Pour favoriser une croissance durable, il est essentiel de favoriser une transition progressive des emplois à faible productivité, notamment dans l'agriculture, vers des emplois à plus forte valeur ajoutée, généralement concentrés dans les secteurs urbains bénéficiant d'économies d'agglomération. Si la croissance rapide de la population active constitue une opportunité pour de nombreux pays en développement, cette dynamique ne peut produire

ses effets qu'en présence d'une diversification économique suffisante et d'un secteur privé capable de générer des emplois de qualité. Dans cette perspective, le rôle des pouvoirs publics demeure fondamental, à travers des investissements publics ciblés et des réformes structurelles visant à soutenir l'émergence d'une économie plus diversifiée et inclusive.

II. Les facteurs de succès et défis de la diversification

A. Les alternatives économiques dans la foresterie communautaire

On appelle Produit Forestier Non Ligneux (PFNL), «des biens d'origine biologique autres que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou provenant d'arbres hors forêts»³³.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) jouent un rôle important dans la vie quotidienne et le bien-être de millions de personnes dans le monde. Ils comprennent les produits tirés des forêts, des autres terres boisées et des arbres hors forêt. Les populations rurales et pauvres notamment, dépendent de ces produits comme sources d'aliments, de fourrage, de médicaments, de gomme, de résine et de matériaux de construction. Les produits commercialisés contribuent à satisfaire des besoins quotidiens et assurent des emplois ainsi que des revenus, en particulier pour les populations rurales³⁴. On y retrouve une grande diversité de plantes : sauvages, acclimatées ou semi-acclimatées, ainsi que des plantes adventices utilisables. Ces végétaux fournissent différentes parties comestibles : racines, tubercules, bulbes, tiges, feuilles, pousses, fleurs, fruits et graines servant à l'alimentation humaine sous forme de céréales, légumes, huiles alimentaires, épices, condiments, substituts de sel, édulcorants, coagulants végétaux, attendrisseurs de viande, boissons diverses, infusions et autres produits désaltérants. Ces produits servent également à l'alimentation animale, notamment pour le bétail et la faune sauvage, y compris les oiseaux, poissons, abeilles, vers à soie et insectes producteurs de laque.

Sur le plan pharmaceutique, les forêts fournissent des substances aux propriétés médicinales et vétérinaires : médicaments, anesthésiques, baumes, onguents, lotions, purgatifs, etc. Certaines toxines végétales sont utilisées à des fins spécifiques, comme la chasse, ou en tant que poisons rituels ("ordeal"), hallucinogènes, pesticides ou fongicides.

Les produits aromatiques issus de ces forêts incluent des huiles essentielles destinées aux industries de la cosmétique et de la parfumerie un marché international spécialisé, mais sensible. On y

³¹ FAO, 1989. *Household food security and forestry: an analysis of socio-economic issues*. Rome: 1989

³² FAO, *Stratégie de développement rural Programme de relance du secteur forestier en RDC. Note de cadrage*. Rome: FAO. 2001, 26 p.

³³ FAO cité par PEYRON J-L, 2005, « Valorisation du milieu forestier par l'homme, vers une gestion durable en Guyane », (PFNI), GIP ECOFOR, PARIS, p. 63

³⁴ Produits forestiers non ligneux

trouve aussi des onguents, encens et autres produits parfumés.

Du côté des fibres, ces ressources permettent la fabrication de tissus, paillasons, cordages, paniers, balais, rembourrages, liège, et autres articles artisanaux.

Les produits biochimiques comprennent des matières grasses non alimentaires, cires pour l'entretien des navires, gommés, latex, teintures, tanins et divers composés destinés à la fabrication de plastiques, de revêtements, de peintures et de vernis. La forêt offre aussi des produits ornementaux : plantes décoratives pour l'horticulture, fleurs coupées ou séchées destinées à l'embellissement et au commerce floral.

Parlant de l'agroforesterie et agriculture durable, il faut noter que les forêts et les arbres jouent un rôle crucial dans les paysages agricoles pionniers, en régulant les cycles du climat et de l'eau et en assurant une protection contre la sécheresse et l'érosion. Malgré leur importance, la déforestation et l'utilisation non durable des terres persistent à l'échelle mondiale, avec des effets négatifs sur la biodiversité, le climat et les ressources en eau. Le secteur alimentaire et agricole a des impacts négatifs importants³⁵. Il est responsable de 70 % des prélèvements d'eau et de 60 % de la perte de biodiversité, et génère jusqu'à un tiers des émissions anthropiques de GES, ce qui aggrave encore plus ces impacts.

La perte de biodiversité et le changement climatique perturbent de plus en plus les systèmes de production agricole dans le monde entier, menaçant la sécurité alimentaire et perpétuant la pauvreté et les inégalités. Cela affecte particulièrement les communautés et les petits exploitants, qui jouent un rôle central dans la production alimentaire mondiale. On estime qu'à l'échelle mondiale, environ 600 millions de petits exploitants, travaillant chacun sur moins de deux hectares de terre, produisent 30 à 34 % de notre approvisionnement alimentaire³⁶.

En Afrique centrale, le secteur forestier fait face aux exigences internationales et aux pressions du marché pour une foresterie durable. L'appui à la cacaoculture est une piste de diversification des activités du secteur, ainsi qu'un levier pour la génération de revenus pour les communautés riveraines³⁷.

L'agroforesterie est fondée sur des pratiques anciennes d'intégration des arbres dans les systèmes de culture et d'élevage, englobant une grande

diversité de systèmes de gestion des terres pratiqués dans le monde entier. Aujourd'hui, l'agroforesterie connaît un regain d'intérêt en raison de son potentiel à transformer les systèmes agroalimentaires pour qu'ils deviennent plus adaptables et plus résistants³⁸.

En tant que pratiques de gestion des terres multifonctionnelles, les systèmes agroforestiers peuvent améliorer la résilience des moyens de subsistance et la sécurité alimentaire des agriculteurs, fournir d'importants services écosystémiques, tels que l'amélioration de la santé des sols et de la gestion de l'eau, et contribuer à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets. Intégration de cultures et pratiques agricoles dans la gestion des espaces forestiers³⁹.

L'intégration d'arbres et du bétail au sein des cultures agricoles crée des agroécosystèmes complexes. Les services écosystémiques découlant de l'agroforesterie amènent plusieurs bénéfices écologiques, économiques et sociaux comparativement à l'agriculture conventionnelle : biodiversité plus élevée, amélioration de la qualité du sol, productivité primaire totale accrue, séquestration du carbone, stabilité économique, valorisation de l'économie locale et atteinte de la souveraineté alimentaire. L'agroforesterie se démarque en tant qu'option valable à l'agriculture conventionnelle dans les pays en voie de développement. L'agroforesterie pourrait aider à réduire plusieurs problèmes récurrents, tels que la pauvreté et la dégradation de l'environnement, par la création de richesses⁴⁰.

L'élaboration de systèmes agroforestiers permettant la cohabitation entre plantes cultivées et bois d'œuvre (d'essence locale) est donc aujourd'hui une nécessité. L'agroforesterie combine les enjeux multiples de l'interaction entre foresterie (approvisionnement, exigence de durabilité, développement de projets communautaires et diversification des activités) et agriculture (résilience des systèmes agricoles au changement climatique, diversification des revenus, accès au marché du bois, exigence de durabilité)⁴¹.

En plus des acteurs « classiques » de la cacaoculture, à savoir industriels du cacao et producteurs, le secteur forestier peut également avoir un rôle à jouer dans le soutien à la cacaoculture, le développement de systèmes agroforestiers fournissant du bois d'œuvre et la sécurisation de ses approvisionnements en bois pour les décennies à venir⁴².

³⁵ Tropical forest issues, l'agroforesterie au travail, nu° 62, 2024, p.7.

³⁶ Idem

³⁷ Elsa sabial, jerome laporte, *guide pour le montage de projets agro forestiers a destination des entreprises forestières*, 2020,p.7

³⁸ FAO : agoroforesterie en ligne sur agroforestry@fao.org consulté le 10 mai 2025, 9h00

³⁹ Idem

⁴⁰ F. DUSSAULT, Cédric, L'agroforesterie comme outil de développement durable dans les pays en voie de développement, savoir udes, Québec, Canada, 2008, p.8

⁴¹ E. SABIAl, J. LA PORTE , *Op. cit.*, p. 10

⁴² Idem

Les systèmes agroforestiers offrent de nombreuses opportunités pour diversifier à la fois les ressources alimentaires et les revenus. En intégrant arbres, cultures et parfois élevage, ils permettent d'optimiser la productivité des terres tout en contribuant à leur restauration. Grâce à la création d'un microclimat protecteur et à une couverture végétale continue, ces systèmes favorisent l'accumulation de matière organique, améliorent la structure et la fertilité des sols, stimulent l'activité biologique et renforcent l'infiltration de l'eau, contribuant ainsi à enrayer la dégradation des terres.

Quant à l'écotourisme et services écosystémiques, il faut relever que face à la pauvreté rurale, à l'accroissement des inégalités économiques et sociales et aux dégradations naturelles dans les pays en développement, les populations rurales, souvent pauvres et isolées, sont très dépendantes pour leur survie des écosystèmes dans lesquelles elles vivent⁴³.

Les plantes sont des éléments importants de la biodiversité et des paysages, qui attirent les visiteurs dans des zones naturelles. L'observation des plantes est une activité qui permet de découvrir la diversité et la beauté des espèces végétales et de sensibiliser à leurs respects, conservation et protection⁴⁴.

L'écotourisme est une forme de tourisme soucieuse de l'environnement, qui met en valeur le patrimoine naturel et culturel tout en soutenant un développement local durable. Il repose sur plusieurs principes issus du développement durable. Le principe de précaution incite à éviter toute action pouvant causer des dommages irréversibles à l'environnement. Le principe de participation encourage l'implication des communautés locales dans la planification, la gestion et le suivi des activités écotouristiques. Le principe d'équité vise une répartition juste des bénéfices et des coûts entre tous les acteurs concernés. Enfin, le principe d'éducation cherche à sensibiliser et à former les touristes, les prestataires et les populations locales aux valeurs et pratiques de l'écotourisme. Ensemble, ces principes ont pour objectif de limiter les impacts négatifs sur l'environnement et les cultures locales, tout en favorisant des comportements responsables et en renforçant la conservation du patrimoine naturel et culturel.

En mettant l'accent sur la préservation des écosystèmes, les aires protégées jouent un rôle

⁴³ R. LAPEYRE, D. ADRIANAMBINA, L'écotourisme est-il un modèle durable de valorisation des ressources naturelles ? Une comparaison Namibie-Madagascar, p.85

⁴⁴ A. LEMGADAR, Hicham JEKKI, L'apport de l'écotourisme au développement des territoires : Une analyse par le récit de voyage, 2023, en ligne sur <http://revue-rimec.org/> consulté le 10 mai 2025.

central dans le développement de l'écotourisme, qui repose largement sur la richesse des milieux naturels⁴⁵. Toutefois, la rareté de ces espaces, leur valeur écologique unique et l'intérêt croissant des consommateurs pour des destinations exclusives et préservées exigent une gestion prudente et responsable⁴⁶. D'après Goodwin, l'écotourisme peut contribuer de trois manières essentielles à la préservation de ces zones : en fournissant des ressources financières pour leur gestion et la protection de la biodiversité, en permettant aux populations locales de tirer parti économiquement de ces territoires, et en suscitant un engagement accru du public en faveur de la conservation⁴⁷.

B. Impacts économiques, sociaux et environnementaux de la diversification économique

Sur le plan économique, la diversification économique est une composante essentielle du développement grâce à laquelle un pays s'oriente vers une structure de production plus diversifiée et renforce ainsi sa résistance aux chocs extérieurs tout en s'engageant sur la voie d'une croissance équitable.

L'expansion du commerce joue un rôle central dans la création de nouveaux emplois à plus forte productivité qui favoriseront la croissance et la réduction de la pauvreté dans les pays les moins avancés grâce à la transformation structurelle⁴⁸.

Quand on parle de la foresterie communautaire, on se réfère souvent à l'exploitation du bois. Mais la forêt peut offrir bien plus que cela comme le miel, les fruits sauvages, les plantes médicinales, les champignons ou encore des feuilles et écorces utilisées en médecines traditionnelles. En valorisant ces ressources, les communautés peuvent développer plusieurs ressources de revenus, ce qui le rend moins dépendantes d'une seule activité.

La diversification encourage aussi la création des petites entreprises locales. Cela peut aller d'un atelier de menuiserie à une unité de fabrication de savons à base de plantes, ou encore une distillerie d'huiles

⁴⁵ LAWTON, L.J. 2001. Public Protected Areas. Dans *The Encyclopedia of Ecotourism*. Oxon, UK, New York, NY: CABI Pub, p. 287-302.

⁴⁶ Lawton, L.J. 2001. Public Protected Areas. Dans *The Encyclopedia of Ecotourism*. Oxon, UK, New York, NY: CABI Pub, p. 287-302.

⁴⁷ GOODWIN, H. 1996. " In pursuit of ecotourism". *Biodiversity and Conservation*, vol. 5, p. 277-291.

⁴⁸ Pierre Sauve, Ian Gillson, importance du commerce pour la diversification économique, in nouvelle aide pour le commerce, examenglobal, 2019, consulté en ligne <https://trade4devnews.enhancedif.org/fr/nouvelles/importance-du-commerce-pour-la-diversification-economique>, consulté le 11/05/2025 à 15h50

essentielles. Ces activités génèrent des emplois pour les jeunes, les femmes, et les artisans locaux. Diversifier les activités autour de forêt, c'est permettre aux communautés locales de mieux vivre, de créer des emplois sur place, et de bâtir une économie plus solide et durable.

Sur le plan social, la foresterie cherche à promouvoir le développement local à partir des ressources forestières, et s'intéresse à la viabilité sociale dans le cadre de la gestion écologique durable de la forêt par le biais de la participation directe des populations rurales environnantes à la production forestière; par la prise en compte des intérêts des populations environnantes dans l'utilisation des ressources; et par le renforcement des capacités (juridiques, économiques) des populations environnantes, ce qui favoriserait une exploitation de la terre, à la fois durable, et propice à la conservation des ressources forestières⁴⁹.

La diversification économique locale constitue également un levier pour retenir les talents au sein des communautés rurales. Elle permet de limiter l'exode vers les centres urbains en offrant des perspectives d'emploi et de développement sur place, tout en favorisant l'acquisition de compétences utiles au progrès collectif.

Sur le plan environnemental, la biodiversité est la richesse de notre planète. Elle occupe une place fondamentale dans le développement, et sa dégradation menace de nombreux progrès durement acquis. La biodiversité atténue les effets causés par le changement climatique et les conflits sur le développement. Elle représente également la richesse des nations pauvres et des populations pauvres au sein des pays, car elle génère de l'emploi et du PIB.

Diversifier les activités au sein de la communauté locale permet de ne plus dépendre d'un seul secteur, comme le bois. Il est possible de développer des activités économiques durables comme l'éco-tourisme géré par les villageois, la récolte raisonnée de produits issus de la forêt (comme le miel, les plantes médicinales ou les fruits), ou encore l'agriculture qui respecte les équilibres naturels. Ces activités, en plus de générer des revenus, incitent à protéger les forêts au lieu de les détruire. Certaines politiques vont même plus loin, comme les paiements pour services écosystémiques, où les communautés sont rémunérées pour leur rôle dans la conservation de la nature.

En RDC, plus de 12 000 personnes bénéficient de la conservation des services écosystémiques dans les zones forestières entourant les parcs nationaux. Environ 2 000 ménages bénéficient d'un soutien direct

grâce au micro boisement et à la réhabilitation de 24 pépinières⁵⁰.

En définitive, la diversification économique est l'une des solutions aux problèmes que vivent les régions rurales et les petites municipalités, surtout celles qui dépendent fortement du secteur primaire. La foresterie communautaire comme outil de gestion durable est donc crédible, et peut à la fois améliorer les conditions de vie des populations et aider à lutter contre le réchauffement climatique. Il existe toutefois des conditions préalables. Elles résident dans la formulation des conditions de création et d'exploitation de forêts communautaires souples⁵¹. La foresterie communautaire comme facteur de réussite implique les communauté locale et les peuples autochtones dans la protection de la biodiversité, sa réussite tient compte de la technicité administrative et organisationnelle de cette communauté en passant par la capacité d'élaborer et de suivre le plan préétablie de la gestion des forêts, mais aussi les capacité en gouvernance locale c.-à-d. la possibilité de prendre des décisions collectives. Autre facteur de réussite c'est l'accès aux marchés et aux financements qui fait à ce que la foresterie communautaire devient un puits réel de revenu ce qui donne le courage au communauté à gérer de manière durable les ressources forestières mises à leurs disposition.

Néanmoins, il y a lieu de citer quelques défis y relatif. En réalité, en RDC les zones forestières concernées par la foresterie communautaire sont plus reculées. D'où, la difficulté d'y accéder suit au manque des infrastructures. L'absence des routes qui rend difficile l'accès aux produits forestiers, joue directement sur le cout de commercialisation. Ce défis met en péril l'effectivité des projets de la foresterie communautaire, décourage l'investissement et rend la communauté encore plus dépendante au commerce informel dans le but de son autonomie sur le plan économique.

Conclusion

La foresterie communautaire, à l'intersection des dynamiques environnementales, économiques et sociales, représente aujourd'hui un modèle alternatif de gestion forestière qui valorise l'implication des communautés locales dans la préservation et l'exploitation durable des ressources naturelles. En promouvant une valorisation économique plurielle – allant de l'exploitation du bois à des activités telles que l'écotourisme, l'agroforesterie, la commercialisation de produits forestiers non ligneux ou encore les services environnementaux – ce

⁴⁹ Friederike von Stieglitz, Impacts de la foresterie sociale et de la gestion communautaire de la forêt, in Office allemand de la coopération technique (GTZ), p.235

⁵⁰ République Démocratique du Congo : Biodiversité et gestion durable des forêts, <https://www.giz.de/en/downloads/giz2021-fr-congo-biodiversite-et-gestion-durable-des-forets.pdf>, consulté le 15 mai 2025, 15h40

⁵¹ Réflexions de la société civile du bassin du Congo : Opcit, p.6

modèle entend répondre à un double objectif : améliorer les conditions de vie des populations riveraines tout en assurant la durabilité des écosystèmes forestiers.

Cependant, cette ambition multidimensionnelle s'accompagne de défis juridiques complexes, qui conditionnent la réussite ou l'échec des initiatives locales. Le premier de ces enjeux réside dans la sécurité juridique des droits reconnus aux communautés. Dans de nombreux États, bien que la foresterie communautaire soit reconnue par la loi, les modalités concrètes de cette reconnaissance restent souvent ambiguës, fragmentées, voire contradictoires. Les droits d'usage sont parfois limités à la subsistance, ou soumis à des autorisations administratives lourdes et restrictives qui brident les initiatives économiques. Cette précarité juridique engendre une insécurité qui dissuade les investissements communautaires, freine les partenariats et compromet la durabilité des projets.

Le deuxième enjeu tient à l'articulation des différentes normes juridiques qui encadrent les activités en forêt. La valorisation économique plurielle implique l'intervention de plusieurs régimes juridiques : droit forestier, droit de l'environnement, droit foncier, droit des investissements, voire droit commercial. Or, ces régimes fonctionnent souvent en silos, sans coordination, ce qui crée des chevauchements de compétences, des vides juridiques, et parfois des contradictions. Par exemple, une communauté disposant d'un permis d'exploitation forestière communautaire peut se heurter à des limitations environnementales non anticipées, ou à des revendications foncières concurrentes non résolues. De telles situations compromettent la viabilité juridique des projets et la confiance des acteurs.

Par ailleurs, le cadre juridique actuel peine encore à intégrer de manière effective les normes coutumières et les systèmes de gouvernance locale, qui pourtant régissent de manière structurelle les usages forestiers dans de nombreuses régions. La faible reconnaissance des pratiques locales dans le droit positif renforce la marginalisation juridique des communautés et limite leur capacité d'action. Dans un contexte où la gestion forestière durable repose sur la connaissance fine des écosystèmes et des usages traditionnels, cette lacune représente un frein majeur.

Enfin, l'absence ou l'insuffisance de mécanismes de gouvernance participative et de règlement des conflits constitue un autre défi. La valorisation plurielle génère inévitablement des tensions entre acteurs (communautés, État, entreprises, ONG), en particulier lorsqu'elle devient économiquement attractive. Faute de procédures claires et accessibles de médiation ou d'arbitrage, ces tensions peuvent dégénérer en conflits ouverts, voire en accaparements des ressources par des intérêts plus puissants.

Face à ces enjeux, il apparaît indispensable d'opérer une réforme du cadre juridique, fondée sur les principes de clarté, de cohérence, de sécurité

juridique et de reconnaissance des droits communautaires. Cette réforme pourrait passer par : La consolidation des droits des communautés sur les ressources forestières, en leur garantissant un accès sécurisé et pérenne, avec des prérogatives économiques élargies ; La simplification et l'harmonisation des régimes juridiques applicables à la foresterie communautaire, en assurant leur cohérence interne et leur compatibilité avec les pratiques locales ; L'intégration des normes coutumières et des systèmes de gouvernance autochtones dans le droit formel, dans le respect des standards nationaux et internationaux en matière de droits humains et d'environnement ; La création de mécanismes institutionnels de gouvernance partagée et de résolution des conflits, afin de renforcer la transparence, la participation et l'équité dans la gestion forestière.

En définitive, la valorisation économique plurielle des forêts communautaires ne peut pleinement jouer son rôle qu'à condition d'être solidement encadrée par un droit qui protège, accompagne et responsabilise. Il s'agit non seulement d'un impératif juridique, mais aussi d'un enjeu de justice sociale, de durabilité environnementale et de développement inclusif. Le droit doit ainsi cesser d'être un facteur d'exclusion ou d'insécurité, pour devenir un véritable levier d'émancipation des communautés forestières et de consolidation des économies locales.